

Questions orales

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons annoncé il y a plusieurs semaines que le paiement de péréquation serait effectué à la suite de l'augmentation des prix initiaux, à compter du 1^{er} mars. La Commission canadienne du blé m'a informé vendredi qu'elle prévoyait que les chèques émis au titre des paiements de péréquation seraient envoyés entre le 8 et le 26 avril. Au cours de cette période de 18 jours, le montant total des chèques envoyés au titre de paiements de péréquation devrait représenter de 500 à 550 millions de dollars.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de la réponse du ministre. Est-ce que le fait de fixer la fin de la période au 26 avril est une indication que les paiements devront s'effectuer juste avant le déclenchement d'élections?

M. Lang: Non, monsieur l'Orateur. Une fois annoncée la décision du gouvernement de procéder à une augmentation des premiers paiements, le calendrier des versements de redressement est arrêté en fonction du temps qu'il faut à la Commission canadienne du blé pour établir et expédier les chèques. Même avec les méthodes les plus efficaces, il faut un bon nombre de semaines pour acheminer plusieurs centaines de milliers de chèques. On me rappelle souvent que le très honorable député, comme d'autres d'ailleurs, trouve à presque toutes les deux semaines un indice qu'il y aura des élections.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Red Deer pour une question supplémentaire, et ensuite au député des Territoires du Nord-Ouest, puis au député de Vaudreuil.

* * *

L'AGRICULTURE**DEMANDE DE RESTRICTIONS SÉVÈRES À L'IMPORTATION DE VIANDES CONTAMINÉES PAR LE DES**

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je ne pose pas une question supplémentaire, mais plutôt une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné que l'Alberta a prévenu les grossistes que la viande contaminée par le DES serait confisquée à l'intérieur des limites de la province, le ministre envisage-t-il d'appliquer immédiatement des restrictions sévères à l'importation de ces viandes?

● (1450)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, tant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que moi-même avons répondu, à des questions qu'on nous posait à la Chambre et ailleurs, qu'il est illégal de consommer ou de vendre des animaux ayant fait l'objet d'implants au DES ou qui ont été nourris de fourrage contenant du DES. La vente de cette viande est interdite au Canada.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Le ministre envisagerait-il l'adoption d'une mesure législative exigeant que les importateurs de viande américaine fassent un

[M. Diefenbaker.]

dépôt de \$50,000 qu'ils perdraient en cas de condamnation pour importation de viande contenant du DES?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais certes en parler avec mon collègue le ministre de l'Agriculture.

* * *

LE NORD CANADIEN**DEMANDE DE RÉEXAMEN DE L'AUTORISATION DE RECHERCHES SISMIQUES DANS L'ÎLE DE BATHURST**

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle concerne les opérations de recherches sismiques effectuées par la société Panarctic Oils Limited dans l'île de Bathurst. Compte tenu du fait que les habitants de Resolute Bay sont résolument opposés à ces opérations à cause de leurs effets sur les animaux migrateurs dont leur vie dépend, le ministre tiendra-t-il sa décision d'autoriser la poursuite de ces opérations sismiques?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, quand les représentants de l'Association des Esquimaux du Canada m'ont rencontré à ce sujet, ils m'ont présenté trois cas. J'ai été en mesure de prendre deux décisions favorables. Malheureusement, dans le cas de Resolute Bay, les avis des experts ne concordent pas avec l'opinion des Esquimaux et, comme il s'agit d'un travail très limité, nous avons cru qu'il n'était pas dangereux d'accorder le permis à la Panarctic Oils Limited de procéder à des travaux sismographiques beaucoup moins importants que ceux qui ont été effectués l'an dernier.

[Traduction]

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre. Peut-il nous dire si la décision d'autoriser le programme d'exploration sismique hivernal par la Panarctic Oils dans l'île de Bathurst a été prise après avoir reçu l'approbation du ministère de l'Environnement et sous réserve de la surveillance écologique récemment annoncée par le ministre de l'Environnement?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, il existe une très grande collaboration entre mon ministère et celui de l'Environnement. Nous le consultons chaque fois que nous sommes aux prises avec un problème, mais les décisions ont été prises, comme normalement, par mon ministère, et le ministère de l'Environnement n'a pas exprimé d'avis contraire.

[Traduction]

M. Fraser: Le ministre peut-il nous dire si on a décidé de permettre l'exploration après avoir consulté le ministre de l'Environnement et avoir obtenu son approbation?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, c'est moi, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui prends les décisions. Évidemment, lorsqu'il survient des problèmes, nous avons des consultations avec le ministère de l'Environnement et, dans ce cas-ci, ce ministère n'avait aucune objection majeure à formuler au sujet des travaux en cours.